

ministre, lequel fut emprisonné à la Tour pour avoir abusé de son ministère en ca-
téchisant, &c et ensuite libéré sur son
humble soumission.

id. 105.
106. Durant le même Parlement, Sir *William Wray*, Messieurs *Langton*, *John Trelawny* et *Edward Trelawny*, députés Lieutenants de *Cornwall* pour s'être arrogé le pouvoir de faire des Chevaliers du Comté, en diffamant ceux qui étoient pour être élus, en faisant marcher la milice et en menaçant le Comté, &c. furent envoyés les uns à la tour, les autres à la garde du Sergent jusqu'à ce qu'ils eussent fait leur soumission et aveu dans la Chambre et dans le Comté.

id. 106.
107. Pendant le même Parlement un nommé *Levet* fut envoyé quérir par le Sergent d'armes, pour avoir pendant la prorogation fait valoir une patente, qui avoit été jugée abusive par la Chambre durant la dernière Session.

Quant aux pouvoirs exercés par la Chambre des Communes en 1640, pour restreindre les excès de la *jurisdiction épiscopale* et remédier aux autres abus *Ecclésiastiques*, voyez la traduction de *Rapin* par *Mr. Tendal*, vol. 2. p. 361, 363, &c.

Chapitre

CHAPITRE VIII.

Du pouvoir de la Chambre des Communes sur ses propres Membres.

QUOIQUE ce soit un privilège incontestable à cette Chambre de parler et de débattre librement; cependant tout ce qui s'y dit est sujet à la censure de la Chambre; et quand il y a des raisons, ces fortes d'offenses sont sévèrement punies, en appellant la personne à la barre pour demander excuse, en l'envoyant à la Tour, qui est la prison où les Communes envoient ordinairement les délinquants, en l'expulsant de la Chambre, le déclarant incapable d'être Membre pendant ce Parlement là & quelquefois d'aucun autre Parlement subséquent.

Le 17 Mai, 1572 à la suite de plusieurs motions faites par différents Membres de la Chambre il fut ordonné que le *Sergent d'Armes* avertiroit *Arthur Hall*, *Eccuyer*, de se trouver à la barre de la Chambre le Lundi suivant pour répondre des discours qu'il avoit tenus tant dans la Chambre qu'hors d'icelle, et que tous ceux qui avoient pris des notes des paroles dont il avoit fait usage dans la Chambre et ailleurs eussent à s'assembler et à les cou-

Voyez le chapitre précédent.

Scobel. 72.

ib. voyez d'Ewes Journ. 212. Voyez Pe-tyts misc. Parl. 12. et 13. &c.

cher

cher par écrit pour les remettre à l'Orateur. En conséquence Mr. Hall parut le Lundi à la barre et fut accusé de plusieurs choses, il avoua sa folie, se soumit humblement à la Chambre et fut pardonné.

Le 8 Février, 1585, Peter Wentworth, Ecuier, un des Bourgeois pour Trigony, dans le Comté de Cornwall, fut séquestré, pour les violences et les paroles injurieuses dont il avoit fait usage dans la Chambre contre la Reine; et ayant été mis à la barre par le Sergent, auquel il avoit été commis, l'Orateur lui prononça ce jugement, qu'il seroit soigneusement emprisonné à la Tour jusqu'à ce que la Chambre eut plus amplement considéré son cas.

Le 4e Février, 1580, dans la 23me année du règne de la Reine Elizabeth, il fut fait une plainte dans la Chambre contre Arthur Hall, Ecuier, le même dont il est parlé ci-dessus, qui avoit fait imprimer un livre, où étoient divulguées les conférences de la Chambre et qui contenoit des reproches contre plusieurs Membres de la Chambre, ce qui étoit dérogatoire à l'autorité générale, au pouvoir et à l'état de la Chambre, et préjudiciable à la validité des procédés d'icelle. L'affaire fut référée à un Comité pour l'examiner, et sur son rapport, Mr.

Mr. Hall ayant été mis plusieurs fois à la barre pour répondre, fut condamné par la Chambre à être emprisonné à la Tour, comme étant la Prison de la Chambre, pendant six mois et jusqu'à ce qu'il se fut volontairement retracé de ce livre à la satisfaction de la Chambre, ou jusqu'à nouvel ordre. Que le dit Arthur Hall payeroit une amende à la Reine de cinq cents Louis pour cette offense, qu'il seroit présentement déchu de son droit, d'être Membre de la Chambre pendant le Parlement, qu'il seroit émané un Writ pour procéder à l'Élection d'un autre Bourgeois pour le bourg de Grantham en son lieu et place, et que le dit livre seroit regardé et considéré faux et erronné. Sur quoi le susdit Mr. Hall fut traduit à la barre & Mr. l'Orateur lui prononça la sentence susdite. Il fut ordonné au Sergent de le prendre sous sa garde, de le conduire à la Tour & de le livrer au Commandant en vertu d'un Warrant de cette Chambre signé par l'Orateur.

Remarque. Il paroit par le Journal du 21e Novembre, 1586, qu'il fut déclaré inhabile à jamais de servir en Parlement. *Quere post.* 141. 146.

Le 17e Décembre, 1584, dans la 27e année d'Elizabeth, il passa un Bill contre les Jésuites et les Prêtres du Séminaire il n'y eut que le Dr. Parry contre, il parla

id. 73.
Voyez Sir
S. d'Ewes
Jour. n. 44.
col. 1.

id. 74-75.
Vide Sir S.
d'Ewes
Journ. 296.
297. 298.
Vide Pe-
tyt's misc.
Par. p. 20.
et p. 63.
ante 71.

Vide post
143. et Ba-
hun's col.

ibid.

id. 76.
Voyez Sir
S. d'Ewes
Journ. 340,
341, 342.

parla avec véhémence contre le corps du Bill, disant qu'il fentoit la trahison, qu'il tendoit à répandre le sang, le danger, le désespoir et la terreur parmi les sujets Anglois de ce royaume, nos freres, nos oncles et nos alliés. Surquoy il fut sequestre dans l'antichambre entre les mains du Sergent, sans pouvoir conférer avec qui que ce fut, pendant que la Chambre débatoit cette affaire, il fut ensuite mis à la barre et s'y agenouillant, l'Orateur lui dit, que s'il le jugeoit à propos, la Chambre entendroit avec plaisir ses raisons: et sur son refus il fut commis à la garde du Sergent. Le lendemain il fut amené à la barre et il avoua à genoux qu'il s'étoit mal comporté, et qu'il avoit précipitamment et inconsidérément parlé et qu'il en étoit fâché de tout son cœur, alléguant en outre qu'il n'avoit jamais été Membre de la Chambre avant cette Session, qu'il n'en connoissoit pas aussi bien les règles qu'il auroit dû et qu'à l'avenir il ne l'offenseroit pas volontairement ni aucun de ses Membres, qu'en conséquence il demandoit leur indulgence. Sur quoi étant encore sequestre de la Chambre, après quelques arguments & débats il fut résolu sur cet aveu de sa faute et son humble soumission, qu'il seroit admis dans cette Chambre, comme Membre et y prendroit sa place comme auparavant

auparavant, pourvû qu'il s'y comportât décentement comme il le devoit, et sur cela étant appelé de nouveau à la barre, il s'y agenouilla, et ayant réitéré directement le premier aveu de sa faute et son humble soumission avec promesse de se mieux comporter, il fut admis.

Le 18me Février, 1584, la 27me année d'Elizabeth sur la motion de Mr. Diggs, que le même Dr. Parry, dernièrement un Membre indigne de cette Chambre & actuellement prisonnier dans la Tour, s'étoit, depuis sa soumission et reconciliation, si mal comporté qu'il méritoit le même emprisonnement: la Chambre résolut qu'il seroit incapable d'être plus longtemps Membre de cette Chambre et qu'il sortiroit un warrant pour élire un autre Bourgeois à sa place.

La 18me année du regne de Jacques I. Sir Giles Mompeffon pour monopole & autres grandes et intolérables crimes par lui commis contre l'autorité royale et l'oppression des sujets, fut chassé de la Chambre et envoyé à la Tour, et ensuite sur un *impachment* devant les Lords ils prononcèrent le jugement suivant contre lui:

1. Qu'il seroit dégradé de l'ordre de Chevalerie.
2. Qu'il seroit à perpétuité considéré hors la Loi pour délits.

Sir Sim.
d'Ewes J.
352. col. 2.

Vide post.
Conyby's
&
café.

Petyts
Mis. par.
91. 92.

3. Que son témoignage seroit inadmissible dans toutes les Cours, qu'il ne pourroit être d'aucune enquête ou juré.

4. Qu'il seroit exclus de tout pardon général.

5. Qu'il seroit emprisonné pour la vie.

6. Qu'il ne pourroit approcher de dix miles des cours du Roi ou du Prince ni de la grande cour qui se tient ordinairement à Westminster.

7. Que le Roi jouiroit des revenus de ses biens, meubles et immeubles pendant sa vie.

8. Qu'il payeroit une amende de £10,000.

9. Qu'il seroit incapable de tenir et recevoir aucun office pour le Roi ou le Gouvernement.

10. Enfin qu'il seroit toujours considéré comme un infâme.

id. 98. La 19me année de Jacques I. Sir John Bennet, pour s'être laissé séduire, &c. fut mis par la Chambre des Communes sous la garde du Sheriff de Londres, chassé de la Chambre, sans pouvoir être Membre plus longtemps, et une nouvelle élection ordonnée.

id. 99. Il fut déterminé *una voce* dans le même Parlement que Sir Robert Floyd étoit indigne d'être plus longtemps Membre de la Chambre et il fut dans le même moment

ment chassé pour avoir projeté une patente pour monopole.

La 3me année de Charles I. Mr. John Barbour, recorder, de la principauté de Gales, fut suspendu de la Chambre & séquestre jusqu'à ce que le plaisir de la Chambre fut connu, pour avoir signé un ordre pour loger les soldats.

Le 13me Février, 1606, sur un rapport fait dans la Chambre des notes prises auparavant des particularités d'une conférence, Mr. l'Orateur offrant de lire l'écrit et étant interrompu par des motions et des disputes savoir si elles seroient lues l'une après l'autre et ainsi débattue, ou toutes d'une fois. Pendant cette difficulté un des Chevaliers de Buckinghamshire, cria fortement pour les faire lire, n'étant pas debout et découvert suivant l'ordre; la Chambre observant son empressement, sa maniere de rester assis et d'appeler, pour l'amour de l'ordre, l'obligea de le lever et de parler: il se leva et prétendant donner des raisons, invectiva les Ecoissois au grand déplaisir de la Chambre. Cependant, afin d'expédier les affaires importantes, qui étoient sur le tapis, on ne fit pas attention à son discours & il ne fut pas censuré alors; mais le Lundi suivant on s'en reffouvint, & on cita les paroles injurieuses. Ce Monsieur étant absent, on l'envoya chercher

cher par le Sergent. Le Sergent l'ayant amené il fut décidé sur une motion qu'il seroit entendu à la barre, et après qu'il eut parlé, il lui fut ordonné de se retirer, et peu de temps après ayant été appelée à la barre, et à genoux, Monfr. l'Orateur l'informa que comme l'offense étoit évidemment grave, la Chambre ne jugeoit pas à propos de lui en définir les particularités ni les raisons de son jugement qui étoit, *d'être conduit en prison à la tour et d'y rester sous le bon plaisir de la Chambre, d'être chassé de sa place de Chevalier du comté pour Bucks, et d'émaner un writ pour une nouvelle élection.*

d. 79. Le 15e. Février, la 18e. année de Jacques I. à la seconde lecture d'un bill, pour mieux observer le Sabat, un des Membres invectiva contre et parut faire quelque réflexion sur le Membre de la Chambre qui l'avoit introduit disant que cela sentoit le Puritain et un esprit factieux ; les paroles furent relevées, après qu'il se fut expliqué il lui fut ordonné de se retirer de la Chambre, il s'ensuivit un débat et il fut appelé à la barre, où étant à genoux il entendit le jugement de la Chambre que Mr. l'Orateur lui prononça, *qu'il devoit être déchargé du service de la Chambre, en lui observant que ce jugement étoit débonnaire, car la Chambre auroit pu, pour une offense aussi grave, l'avoir emprisonné & puni autrement.*

Le

Le 3e. Avril, 1604, dans un débat sur un bill, un Membre se servit de paroles qui déplurent infiniment à la Chambre, mais on n'y fit point d'attention qu'après que le bill fut commis ; alors les expressions furent répétées, il fut appelé à la barre où il fit ses excuses et on lui pardonna.

id. 80^a

Le 26e. Avril, 1641, la Chambre s'offensa beaucoup de certaines paroles prononcées par Mr. I. H. il fut d'abord entendu en explication, et ensuite obligé de se retirer. Etant appelé à la barre il fut suspendu de la Chambre pendant cette Session du Parlement.

ibid.

Le 27e. Mai, 1641, on donna par écrit les termes dont s'étoit servi Mr. Taylor, un Membre de la Chambre, à l'occasion de la passation du bill d'Attainder du Comte de Strafford. Après s'être expliqué il lui fut enjoint de se retirer. Après quelque débat dans la Chambre, il fut resolu, *qu'il seroit chassé de la Chambre, déclaré incapable d'en être jamais Membre, qu'il seroit conduit ensuite prisonnier à la tour où il seroit détenu durant le bon plaisir de la Chambre et qu'il confesserait sa faute publiquement à la barre, et à Windsor.* Etant appelé à la Barre et à genoux Mr. l'Orateur lui prononça sa sentence en conséquence.

ibid.

id. 82^a

Le 13me Mai, dans la 12me année de Jacques

L

Jacques

Jacques I. il y eut une plainte que *Sir R. Owen* avoit été insulté pendant qu'il étoit dans la chaire du comité siégeant sur le bill pour la due observance du Sabbat par *Sir W. H.* qui lui dit qu'il étoit *partial*, et par *Sir R. K.* qui le prit par la main et lui dit qu'il l'*arracheroit de la chaire et qu'il ne tomberoit pas la Chambre d'avantage.* *Sir W. H.* étant présent avoua sa faute, ce qui fut trouvé satisfaisant par la Chambre sur la question qui avoit été mise. Mais il fut ordonné à *Sir R. K.* de reconnoître sa faute à la barre.

ibid.

La 19e année de *Jacques I.* y ayant eu quelques paroles dans la Chambre privément entre deux Membres dont ils se trouverent offensés, quoi qu'elles ne parussent pas avoir été dites à dessein, un d'eux en sortant du Parlement frappa l'autre, qui là dessus se saisit de l'épée que son domestique portoit pour l'en frapper. Sur la plainte qui en fut portée à la Chambre, il leur fut ordonné à tous deux de se trouver à la Chambre. Étant arrivés, celui qui avoit donné le coup fut appellé, et étant, non pas à la barre, mais auprès, il fut examiné par Monsieur l'Orateur, il avoua qu'il avoit donné le coup, mais soutint qu'il avoit été provoqué et il se retira : l'autre fut aussi appellé pour dire ce qui en étoit. Après qu'il eut racon-

té

té le fait et qu'il se fut retiré et que l'on eut examiné un membre de la Chambre qui avoit entendu les expressions, la Chambre procéda à rendre Jugement contre Monsieur C. qui avoit donné le coup. Étant amené à la barre il y reçut à genoux le Jugement par l'organe de Mr. l'Orateur, qu'il seroit emprisonné à la tour pendant le bon plaisir de la Chambre.

En 1626. Monsieur *Moor* fut envoyé à la tour pour avoir parlé mal à propos. Nalson's introd. 61.

En Nov. 1641, il fut ordonné que Mr. *Fitz-Williams Conisby* seroit expulsé de la Chambre, étant un Monopoleur, et que Mr. l'Orateur émaneroit son warrant au Greffier de la Couronne pour sur un writ faire procéder à une nouvelle élection d'un Membre aux fins de servir pour le Comté d'*Hertford* à sa place. s. Nalson 513.

Mr. *Hugh Benson*, membre de la Chambre, ayant accordé pour de l'argent plusieurs protections en prenant pour quelques unes seize, dixsept et quarante *shillings* et dix chellins pour une vingtaine. Il fut resolu sur motion que Monsieur *Hugh Benson* étoit indigne et incapable d'être membre de cette Chambre et qu'il ne siégeroit pas plus longtemps en qualité de Membre de cette Chambre; et qu'il seroit envoyé chercher aussitôt comme délinquant, par le Sergeant d'armes de cette Chambre.

Monsieur *Jervase Hollis*, expulsé de la Chambre pour un discours (prononcé avec de très fortes raisons et beaucoup de courage, mais avec plus de chaleur

id. 710.

L 2

que

id. 272. que les circonstances ne le permettoient) fut réhabilité et permis de siéger comme membre de la Chambre des Communes.

Sir William Widdrington & Sir Herbert Price furent envoyés à la tour pour avoir apporté des chandelles contre le bon plaisir de la Chambre.

Sir Simon
d'Ewes
Journal 309
col. 2.

En 1580, dans la 23e année du règne d'Elizabeth il fut ordonné et résolu par la Chambre, que chaque Chevalier de Comté qui avoit été absent pendant toute la session du Parlement, sans avoir été excusé par cette Chambre payeroit une amende à sa Majesté et chaque Citoyen et Bourgeois dans le même cas dix pounds.

Petyt's
misc. parl.
147.

En 1603, dans la 1ere. année du règne de Jacques I. Monsieur Lawrence Hyde, sous prétexte d'affaires pour ses clients, informa la Chambre, qu'il sortiroit de la ville, et en conséquence il sortit en pleine audience, sans le consentement ou la permission de la Chambre ce qui fut censuré par la Chambre & il fut enjoint à Mr. l'Orateur de lui écrire.

ib. 149.

Il fut aussi résolu que Monsieur l'Orateur écrivoit une autre lettre à d'autres Avocats qui étoient partis pour la même tournée où se rendoit Mr. Lawrence Hyde, pour les avertir de revenir à la Chambre.

Mars 173-4.

On peut ici rapporter le cas de plusieurs Avocats, Membres de la Chambre, arrêtés par son ordre, pour avoir plaidé, dans l'affaire d'Ashby et White à l'occasion de

de l'élection pour Aylesbury dans le Comté des Bucks.

Le 12e. Mars, 1694, il fut résolu par la Chambre que Sir John Trevor, Orateur de la Chambre étoit coupable d'un crime fort grave et de malversation pour avoir reçu de la ville de Londres un présent de mille guinées après la passation du Bill des orphelins.

Quelques jours après il fut simplement expulsé de la Chambre, punition trop douce pour un délit aussi flagrant ! le Roi Edouard III. l'auroit fait pendre comme le Juge Thorp. Mais le tems des grands exemples est changé et depuis nous avons vu de plus grands crimes impunis.

Bohun's
col. of de-
bates, &c.
p. 331. vo-
yez aussi la
page 324 ou
Mr. Hub-
gerford fut
expulsé
pour la
même of-
fense.

CHAPITRE IX.

Des Elections des Membres.

TOUTES personnes ou Communautés qui seront sommées pour le Parlement s'y rendront, comme il a été d'usage anciennement, et quiconque ne s'y rendra pas, sera amendé et puni autrement, s'il n'a une excuse raisonnable.

Voyez fur
ce sujet
Lit. rep.
327. 8. 9.
90. 5. R. 2.
H. 2. c. 4.

Le Roi envoie des Writs aux Sheriffs, de chaque Comté, pour avertir tout le Comté de choisir deux Chevaliers pour le Parlement, pour au nom du dit Com-

Arc. Pari.
4. Voyez
la formule
du writ.
Sir Simon
d'Ewes J.
t^e 87.